

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/016/2007 – ÉFAI

17 avril 2007

AU 90/07 Craintes pour la sécurité

MEXIQUE **Cástulo Benavides Rodríguez (h), directeur du Foro Laboral del Obrero Campesino (FLOC, Comité syndical des ouvriers agricoles) ainsi que les autres membres de cette organisation**

Personne tuée : Santiago Rafael Cruz (h), membre du FLOC

Santiago Rafael Cruz, défenseur des droits des migrants, a été tué le 8 avril dans les locaux du Foro Laboral del Obrero Campesino (FLOC, Comité syndical des ouvriers agricoles), où il travaillait, à Monterrey, dans l'État du Nuevo León (nord-est du Mexique). Amnesty International craint que le directeur du FLOC, Cástulo Benavides Rodríguez, et les autres membres de cette organisation ne soient également pris pour cible.

Lorsqu'on a trouvé le corps de Santiago Rafael Cruz, ses pieds et ses poings étaient liés et il avait été violemment frappé à la tête et au visage. Aucun bien n'a été volé dans les locaux de l'organisation. Bien que le mobile de ce meurtre demeure incertain, Amnesty International craint qu'il n'ait été commis en guise de représailles parce que cet homme était membre du FLOC, au sein duquel il collaborait avec Cástulo Benavides Rodríguez. Santiago Rafael Cruz ne travaillait à Monterrey que depuis quelques semaines ; auparavant, il avait été membre de cette organisation dans l'État de l'Ohio (États-Unis) pendant quatre ans.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Foro Laboral del Obrero Campesino (FLOC, Comité syndical des ouvriers agricoles) œuvre en faveur de la protection des droits fondamentaux des migrants mexicains qui partent travailler aux États-Unis comme ouvriers agricoles saisonniers. Cette organisation a un certain nombre d'annexes aux États-Unis et au Mexique, dont une à Monterrey, où de nombreux travailleurs migrants viennent rencontrer des agents de recrutement qui leur proposent des emplois agricoles saisonniers aux États-Unis. À deux reprises, des personnes sont entrées par effraction dans les locaux de cette annexe et ont volé les ordinateurs de l'organisation.

Depuis que les États-Unis ont mis en place le programme H2-A pour les travailleurs étrangers en 2004, les propriétaires américains d'exploitations agricoles se trouvent davantage soumis à des contraintes d'amélioration des conditions de travail des ouvriers migrants mexicains. En 2005, le FLOC a obtenu, en Caroline du Nord, un jugement obligeant les exploitants agricoles à payer les frais de visa des travailleurs agricoles saisonniers venant de l'étranger. À la suite de cette décision, l'organisation aurait subi une attitude hostile et des manœuvres d'intimidation de la part d'agriculteurs et de propriétaires terriens.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre préoccupation à la suite du meurtre de Santiago Rafael Cruz, défenseur des droits fondamentaux des migrants ;
- dites-vous inquiet pour la sécurité de Cástulo Benavides Rodríguez et des autres membres de l'organisation Foro Laboral del Obrero Campesino (FLOC, Comité syndical des ouvriers agricoles) qui travaillent au Mexique ;
- exhortez les autorités à assurer la protection de ces personnes, conformément à leurs souhaits ;
- demandez instamment qu'une enquête impartiale et approfondie soit ouverte sans délai sur le meurtre de Santiago Rafael Cruz ;
- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :**Ministre de l'Intérieur :**

Lic. Francisco Javier Ramírez Acuña
Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc
México D.F., C.P. 06600, Mexique

Fax : + 52 55 5093 3414

Courriers électroniques : frjramirez@segob.gob.mx

Formule d'appel : **Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,**

Gouverneur de l'État du Nuevo León :

Lic. José Natividad González Paras
Gobernador del Estado de Nuevo León
Palacio de Gobierno
Zaragoza y 5 de Mayo
Monterrey 64000, Estado de Nuevo León
Mexique

Courriers électroniques : gobernador@nl.gob.mx

Fax : + 52 81 2020 1226 (si une personne décroche, veuillez dire : « *me da tono de fax, por favor* »)

Formule d'appel : **Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,**

Procureur général de l'État du Nuevo León :

Lic. Luis Carlos Treviño Berchelmann
Procurador del Estado de Nuevo León
Av. Ocampo 470 Pte., 1er piso, Centro
Monterrey 64000, Nuevo León
Mexique

Courriers électroniques : ltrevino@nl.gob.mx

Formule d'appel : **Señor Procurador, / Monsieur le Procureur,**

Commission des droits humains de l'État du Nuevo León :

Lic. Daniel Garza Garza
Presidente de la Comisión Estatal de Derechos Humanos de Nuevo León.
Av. Dr. Ignacio Morones Prieto 2110-2 Pte. Edificio Manchester
Col. Loma Larga
Monterrey 64710, Nuevo León
Mexique

Courriers électroniques : cedhnl@prodigy.net.mx

Fax : (+52 81) 83 44-91-99

Formule d'appel : **Señor Presidente, / Monsieur le Président,**

COPIES À :**Organisation de défense des droits humains :**

Ciudadanos en Apoyo a los Derechos Humanos – CADHAC
Padre Mier 617 Pte. Centro, Monterrey, Nuevo León
Mexico C.P. 64000
Mexique

Fax : +52 81 83436618 / 83435058

Courriers électroniques : cadhac@cadhac.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 29 MAI 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*